

Agence de Toulouse
✉ 2 rue du Libre Echange - CS 95893
31506 Toulouse Cedex 5 France
☎ +33(0)5.34.31.16.76 Fax : +33(0)5.34.31.63.76

Mairie d'Aussac-Vadalle
Gérard LIOT

61 rue de la République
16560 Aussac-Vadalle

Toulouse, le 31 janvier 2024

Objet : Projet éolien de Charente-Boixe – Annulation du Comité de Projet

Monsieur,

Nous revenons par la présente pour faire suite à notre courrier en date du 12 décembre 2023 concernant l'éventuelle organisation d'une deuxième réunion du comité de projet relative au projet éolien de Charente-Boixe en cours de développement sur les communes de Coulonges, Villognon, Ambérac et Xambes.

Tout d'abord, le décret d'application de la loi relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables (APER) est paru le 24 décembre 2023. Celui-ci précise les modalités d'organisations des comités de projet. Ceux-ci concernent désormais uniquement les projets déposés à compter du 24 juin 2024, et une seule réunion est à présent obligatoire. Le projet de Charente-Boixe devant être déposé en amont, celui-ci n'est donc plus concerné par ces comités de projet.

Par ailleurs, à la suite de notre dernier courrier, nous n'avons reçu aucune recommandation ou point de vigilance par mail ou par courrier de la part des communes invitées à l'exception d'un rappel de la part de la communauté de communes concernant l'incompatibilité avec le PLUi en vigueur. Concernant celui-ci, vous le savez, un recours a été intenté à son encontre. Celui-ci n'est pas suspensif, cependant la décision judiciaire pourrait advenir en amont de la fin de l'instruction du dossier du projet éolien. Au vu des coûts de développement du projet, nous maintenons le dépôt du dossier afin d'engager l'instruction de celui-ci, laissant la compatibilité avec le PLUi s'analyser à l'aune de la décision juridique à venir. Nous restons à ce sujet disponible pour échanger avec les élus communautaires.

Ainsi, du fait de la non-applicabilité du décret d'application de la loi APER au projet éolien de Charente-Boixe et de l'absence de retours des collectivités concernées, nous décidons d'annuler la tenue de cette deuxième réunion du comité de projet. Conformément à nos engagements, nous continuerons à vous transmettre régulièrement des informations concernant ce projet et nous restons disponible pour toute présentation de celui-ci devant votre conseil.

Restant à votre disposition pour vous apporter tout élément que vous jugeriez nécessaire, je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes respectueuses salutations.



Valentin Pineau

Responsable de projets
07.89.85.02.66